



## Espaces Educatifs Bricabracs

68 chemin de Baumillon, 13015 Marseille

Siret : 808669519 000 15

[Http://bricabracs.org](http://bricabracs.org) --- <http://rhizome.bricabracs.org>

Contacts : 0632709189

L'association : [contact@bricabracs.org](mailto:contact@bricabracs.org)

Education / renseignement / inscription : [lesbricabracs@bricabracs.org](mailto:lesbricabracs@bricabracs.org)

### Bulletin du CF du 6 février 2019

**Présents** : Marie Claude, Erwan, Julien, Magali, Charles (invité)

18h30 21h

---

### Décisions de l'Assemblée Générale du Conseil de Fonctionnement du 6 février 2019

#### Décisions courantes / Bulletin

##### 1/ Place d'un salarié après son départ

Les statuts prévoient qu'il est possible à un salarié de devenir membre garant à la fin de son contrat.

La question se pose donc actuellement avec le départ d'une salariée ?

Réponse mise en suspens pour le prochain CF

Garants = conseil des sages.

La question se pose aussi pour les membres garants qui sont moins investis

Renforcer le collège des garants ? Avec des personnes qui auraient un peu de fond philosophico-politique et éducatif, intéressés pour suivre le projet de près.

##### Adulte relais :

Est-ce possible pour nous ? Ces postes sont distribués par le délégué au préfet, peu d'espoir d'en avoir un car ils sont déjà attribués aux associations des quartiers nord que le délégué du préfet soutient.

##### Bilan classe de neige

A quoi ça sert et en quoi c'est utile d'y mettre ce budget, soit 5000€ ? un document rappelant l'intérêt éducatif de ces sorties sera fait d'ici la fin d'année éducative. Pour cette année, c'est une opportunité financière imprévue dans notre budget qui nous a décidé à y aller. Le projet n'était pas à l'ordre du jour début septembre 2018.

##### Projet voile ?

Eventuellement avec Mixivoile au printemps. Sinon possibilité de faire de la voile avec des scouts ou d'autres associations en contact ( La Bordée, par exemple).

##### Point cantine :

Lors de la dernière « cantine » des tensions fortes sont apparus sans que le dialogue ne soit rompu pour autant.

Quelques éléments d'ajustement envisagé par le CF :

- Une réunion nécessaire pour remettre à plat le fonctionnement.
- Un membre du CF se propose d'être sur place pour aller faire des courses, réguler les conflits,

- Séparer les formes et temps de coordination. Certaines personnes sont à l'aise pour coordonner en amont et d'autres se sentent mieux dans la coordination du groupe directement sur place. Les nommer et les accepter comme garant de ces postes.
- Principe de 2 personnes pour faire les comptes sur place.
- Faire un tableau de bilan financier de cantine.
- Refaire une convention avec la cantine ou reprendre la charte pour régler les petits bugs.
- Les membres du CF sont désormais tous présents sur la liste Cantine

#### Rappels :

Les membres du CF sont des personnes qui représentent l'association, pour garantir une certaine image et coordonner les actions. (Les membres du CF sont des garants pendant toutes les activités).

Le sens de la cantine :

Un objectif financier mais pas seulement : permettre aux parents et bénévoles de se retrouver autour d'un projet sympa de restauration, de lien...

Valoriser l'apport financier qui est loin d'être nul ! 1000€ par an = 1 service civique.

#### Question sur le lieu :

Compte tenu des municipales à venir, ne faut-il pas relancer la possibilité de retourner dans le 3ème ?

Relancer les élus du coin. Collège St Mauront ?

De manière générale, ne pas oublier le projet initial encore réactivable, s'il y a des perspectives de lien avec des associations, par exemple.

Sur 20 enfants, 13 enfants viennent des 1er, 2ème, 3ème et 5ème arrondissement.

Si un projet se développait sur un lieu, privé ou en lien avec la mairie, ça pourrait devenir intéressant.

Comme « En chantier » par exemple, ou autres structures avec lesquelles nous aurions des accointances de développement sur le plan économique, social, éducatif.

S'il y a une opportunité pourquoi pas.

Le lieu actuel est certes fort agréable, mais les perspectives de développement et de partenariat allant dans le même sens politique, social, économique, éducatif semblent plus difficile à percevoir.

#### Cabane vide grenier :

Elle devient un lieu de stockage pour le matériel extérieur de Bricabrats.

Il est nécessaire de prendre contact avec Résilience13 copropriétaire de la cabane, pour voir la suite de notre partenariat : fin, autre forme, sous quelles modalités ?

#### Divers :

##### Indemnité service civique :

On essaye d'augmenter le financement du service civique, au regard de la charge de travail fournie. Chercher du côté des tickets restaurant (étudier le budget nécessaire).

##### 2 téléphones de Bricabrats :

Public Bricabrats (numéro officiel de Bricabrats)

Événements Bricabrats : pour vide grenier etc....

## La méthode / le règlement – Les énoncés de fonctionnement

### changement

Dernier changement / CF du 3 novembre 2018

#### 09 – Entrée et départ des familles

Chaque entrée et départ de famille est soumise à une rencontre avec l'éducateur-enseignant garant, ainsi qu'avec un ou des membres du CF.

#### 08 - Agoras actives

10h-11h discussion pédagogique

à partir de 11h : chantier, faire ce qu'il y a à faire comme travaux, aménagements...

#### 07- règlement horaires :

Réunion des éducés le mardi après-midi : implique un changement d'horaire pour le mardi.

Les parents viennent chercher les enfants à 13h, les enfants mangent sur place avant.

#### 06 – Membres ressource associés au CF

Les « membres ressource » associés au CF sont les personnes qui donnent des coups de main de manière ponctuelle sur demande du CF en fonction de leurs compétences. Ils acceptent de faire partie d'une liste connue du CF.

#### 05 – Membres invités du CF

Les « membres invités » du CF sont les personnes qui souhaitent suivre l'activité du CF et sont inscrits sur la liste de diffusion du CF (admin2) mais ne prennent pas part aux décisions du CF. Leur participation est à titre consultatif.

#### 04 - (Non) Renouvellement de l'inscription, exclusion (modifié le 03/11/2018)

Bricabracs se réserve la possibilité de ne pas inscrire ou réinscrire une famille et dans le cas où l'urgence de la situation l'exige, d'exclure la famille concernée, dans les cas suivants :

- Si des tuteurs, qu'ils soient adhérentEs ou non, ne respectent pas le cadre statutaire.
- Si la relation avec la famille et les conditions d'accueil de l'enfant ne permettent pas de vivre le projet sereinement, mettent l'enfant en porte-à-faux ou en difficulté psychologique et relationnelle, fragilisent ou mettent en danger le projet de par le comportement des tuteurs.

~~En tant qu'adhérentE, qui plus est en tant que non adhérentE, nous rappelons que les tuteurs n'ont n'a pas de voix décisionnaire mais uniquement consultative. Les décisions du CF sont prépondérantes. Ne pas les respecter, c'est entrer en non respect des statuts et risquer l'exclusion. –(supprimé le 3/11/18)~~

#### 03 - Critère de choix des familles (14 mars 2018)

Le CF tient compte de plusieurs critères non hiérarchisés, outre la réinscription, afin de maintenir l'équilibre entre plusieurs dimensions conditionnant la bonne marche du projet Bricabracs : sociale ( favoriser la venue de familles touchées par la précarité), locale (structure de proximité), répartition des âges (multiage), intérêt de l'enfant (prise en compte des ruptures scolaires) et situation familiale.

#### 02 - Concernant les prestations mensuelles (supprimé le 14 mars 2018)

~~Engagement moral de participation annuelle, engagement financier par période de 2 ou 3 mois.~~

~~○ Toute période commencée est due.~~

~~○ PI : sept oct (2 mois)~~

- ~~PII : novbre dec (2 mois)~~
- ~~PIII : janv fevr (2 mois)~~
- ~~PIV : mars avril (2 mois)~~
- ~~PV : mai juin juillet (3 mois)~~

### 01 - Le coût mensuel (14 mars 2018)

Il est de 50 euros/ mois / enfants  
Il s'effectue sur 12 mois.

#### **Argumentation du CF concernant l'article 4 / le 6 avril 2017:**

Bricabracs espaces éducatifs est une association dont les fondateurs-trices ont choisi de défendre un projet éducatif différent avec un fonctionnement qui garantit ses objectifs. Elle a un caractère social prépondérant. Elle dispose d'une instance décisionnelle, le conseil de fonctionnement (CF) qui a également pour rôle de garantir le sens et la cohérence du projet et d'une Agora, assemblée consultative constituée des adhérentEs, réunie mensuellement pour permettre l'information de ses membres, le débat autour du projet.

Le projet est expérimental, son contenu est évolutif et fonctionne par tâtonnement (observation et ajustements), s'adaptant aux besoins de l'association, du groupe et de leur actualité. Les règles peuvent donc évoluer.

A ce jour le conseil de fonctionnement ne souhaite pas rédiger un règlement intérieur figé, mais plutôt accompagner la vie du lieu avec des décisions prises en fonction des besoins en cohérence avec le fond du projet. Ces décisions sont communiquées via les Agora et trois publications papiers et électroniques - « Dis-pourquoi, dis-comment » (bulletin à caractère pédagogique et concernant la vie de l'espace éducatif, rédigé par les éducateurs-trices) - la lettre d'info de l'association (proposée par le conseil de fonctionnement) - le bulletin des décisions du CF.

Notre parti pris : L'enfant et son collectif sont placés au cœur du projet. Les règles que se fixe le CF sont au service de ce choix éducatif. Les éducateurs-trices et membres du CF présentent les règles de la vie de l'association et du groupe d'enfants pour que les tuteurs et adhérentEs puissent en comprendre le sens et les respecter en connaissance de cause. Si les tutrices/teurs ne respectent pas ces règles (horaires, rythmes, assiduité, réunion, statuts...), ils prennent le risque d'aller à l'encontre des travaux éducatifs engagés avec leur enfant au sein du collectifs de personnes avec lesquelles ils vivent au quotidien.

Par conséquent, L'inscription d'un enfant à Bricabracs comprend un « contrat » tacite sur le plan éducatif, statutaire en tant qu'adhérent, entre les tuteurs d'enfant inscrit et l'association. C'est un engagement à double sens. Chaque partie peut y mettre fin pour différentes raisons.

Les tuteurs sont donc invitéEs à lire les statuts, ainsi que le projet éducatif et pédagogique, à poser des questions sur le fonctionnement, les choix éducatifs et pédagogiques de l'équipe éducative et du CF, à participer aux AGORA, pour s'assurer que le projet leur convient, qu'ils pourront s'engager à en respecter les règles et que l'enfant participera au projet dans toutes ses facettes (sortie, mode de vie, etc.)